



Les incitants financiers pour les entreprises

Carl Maschietto

Pourquoi économiser l'énergie ?

Constat : la consommation d'énergies fossiles, nucléaires et renouvelables est en évolution exponentielle

Les conséquences :

- Réchauffement climatique qui est dû aux émissions de gaz à effet de serre.
- Raréfaction des ressources fossiles et nucléaires
- Prix élevé des combustibles et de l'électricité

Les solutions ?

- Consommer autrement : efficacité énergétique
 - Produire autrement : énergies renouvelables
 - Changer les modèles de société : économie circulaire, entreprises durables, ...
- Les principaux mécanismes de soutien pour l'EE et les SER

Paysage des principaux incitants financiers

22/11/2018

4

Aujourd'hui		En 2019	
Incitants financiers pour les audits et études			
Amure	DGO4 - Energie	Amure	DGO4 - Energie
<i>PME</i>	audit global, partiel, simplifié, étude de préféabilité		
<i>GE et PME en AdB</i>	audit global, partiel, de suivi, ét. de préféabilité et faisabilité SER	<i>GE en AdB</i>	audit global, partiel, de suivi, ét. de préféabilité et faisabilité SER
<i>Fédérations en AdB</i>	frais de suivi de l'AdB	<i>Fédérations en AdB</i>	frais de suivi de l'AdB
<i>Fédérations hors AdB</i>	frais de personnel	<i>Fédérations hors AdB</i>	frais de personnel
		Chèque énergie PME	Plateforme web
		<i>PME</i>	audit global, partiel, simplifié, étude de préféabilité
		<i>PME AdB</i>	audit global, partiel, de suivi, ét. de préféabilité et faisabilité SER
Incitants financiers pour les investissements			
Déduction fiscale fédérale	DGO4 - Energie	Déduction fiscale fédérale	DGO4 - Energie
Aide classique	DGO6 - Investissement	Aide classique	DGO6 - Investissement
Aides UDE et ENV	DGO6 - Investissement	Aides UDE et ENV	DGO6 - Investissement
		Aide UDE majorée PME	DGO6 - Investissement
		Amure	DGO4 - Energie
		Aides PME	isolation, ventilation, LED des commerces restaurants et cafés
Incitants financiers pour le financement			
Easy Green	Novallia	Easy Green	Novallia

Audits et études – Amure – Les taux

		<i>Audit énergétique global</i>	<i>Audit énergétique partiel</i>	<i>Étude de pré-faisabilité</i>	<i>Étude de faisabilité</i>	<i>Audit de suivi annuel</i>	<i>Audit énergétique simplifié</i>
<i>PME hors accord de branche</i>	<i>Moyenne entreprise</i>	<i>Taux: 60%</i> <i>Coûts éligibles maximaux:</i> <i>6.000€</i>	<i>Taux: 60%</i> <i>Subvention annuelle maximale:</i> <i>5.000€</i>	<i>Taux: 60%</i> <i>Subvention annuelle maximale:</i> <i>5.000€</i>	<i>Non éligible</i>	<i>Non éligible</i>	<i>Taux: 40%</i> <i>Coûts éligibles maximaux:</i> <i>1.000€</i>
	<i>Petite entreprise</i>	<i>Taux: 70%</i> <i>Coûts éligibles maximaux:</i> <i>6.000€</i>	<i>Taux: 70%</i> <i>Subvention annuelle maximale:</i> <i>5.000€</i>	<i>Taux: 70%</i> <i>Subvention annuelle maximale:</i> <i>5.000€</i>	<i>Non éligible</i>	<i>Non éligible</i>	<i>Taux: 50%</i> <i>Coûts éligibles maximaux:</i> <i>1.000€</i>

En 2019, ces seront des chèques énergie

		<i>Audit énergétique global</i>	<i>Audit énergétique partiel</i>	<i>Étude de pré-faisabil- ité</i>	<i>Étude de faisabilité</i>	<i>Audit de suivi annuel</i>	<i>Audit énergétique simplifié</i>
<i>Entreprise en accord de branche</i>	<i>Entreprise qui n'est pas une PME</i>	<i>Taux: 50% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 50% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 50% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 50% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 50% Subvention annuelle maximale: 4.000€</i>	<i>Non éligible</i>
	<i>Moyenne entreprise</i>	<i>Taux: 60% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 60% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 60% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 60% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 60% Subvention annuelle maximale: 4.000€</i>	<i>Non éligible</i>
	<i>Petite entre- prise</i>	<i>Taux: 70% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 70% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 70% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 70% Subvention annuelle maximale: 320.000€</i>	<i>Taux: 70% Subvention annuelle maximale: 4.000€</i>	<i>Non éligible</i>

En 2019,
cela
devient
des
chèques
énergie

- Demande préalable à la date de la 1^{ère} facture
- Réalisé par un auditeur énergétique agréé dans la compétence correspondante
- Frais éligibles : prestations de l'auditeur agréé. Si en accord de branche, ajout des prestations internes
- Délai d'un an pour rentrer la déclaration de créance avec la facture et le rapport

- Fédération en accord de branche : frais de suivi de l'accord, max. 80.000 €/an
- Autres Fédérations pour des actions visant à améliorer l'EE : les prestations internes, les factures des prestataires externes et les fournitures nécessaires à la conception et à la réalisation des mesures, max. 20.000 €/an

<https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=27662>

Investissements – Déduction fiscale

Régime normal

- Pour les entreprises et les professions libérales
- Attestation délivrée par la DGO4 – Energie
- Rentrer le formulaire max 3 mois après la clôture de l'exercice fiscal
- Attestation fiscale de max 13,5% des investissements
- Attestation valable pendant 4 ans

Régime spécial PME pour des investissements réalisés en 2018 et 2019

- Pas d'attestation à demander à la DGO4
- Taux porté à 20%
- A partir de 2020, retour au régime normal

<https://energie.wallonie.be/fr/deduction-fiscale-pour-investissements.html?IDC=6952>

Investissements – aide classique PME/GE

22/11/2018
11

- Secteurs admis/exclus
- Investissements admis à renseigner dans la rubrique "actifs immobilisés"
 - GE : création ou diversification de l'activité d'un établissement
 - PME : création d'un ét., extension des capacités d'un ét. existant, diversification de la production d'un ét. vers des produits qu'il ne produisait pas auparavant ou à un changement fondamental de l'ensemble du processus de production d'un ét. existant
 - bâtiments, terrains, matériels neufs, licences, brevets

Investissements – aide classique PME/GE

22/11/2018
12

- Seuils d'investissements : PME 25 k€; GE 1.000 k€
- Demande préalable à toute commande/facture
- Demande complète dans les 6 mois après autorisation de débiter
- Taux de 3,5 à 18%
- 4 ans pour réaliser les investissements et les maintenir en activité pendant 5 ans

<http://forms6.wallonie.be/formulaires/NoticeAideInvestissement.pdf>

Investissements – aides UDE/ENV

- Secteurs et entreprises admis/exclus
- ENV : aller au-delà d'une norme (PME/GE) ou anticiper une norme (PME)
- UDE : renouvelables, cogénération, processus de production
- Investissements admis à renseigner dans la rubrique "actifs immobilisés" (bâtiments, terrains, matériels neufs, licences, brevets)

Investissements – aides UDE/ENV

- Coûts éligibles
 - ENV : surcoût pour dépasser la norme, canevas de rapport
 - UDE : Process = surcoût p/r référence
SER/Cogen = surcoûts forfaitaires
- Taux à appliquer aux coûts éligibles
 - ENV : 10 à 40%
 - UDE : 20 à 50%

Investissements – aides UDE/ENV

- Seuils d'investissements : 25 k€
- Demande préalable à toute commande/facture
- Demande complète dans les 6 mois après autorisation de débiter
- 4 ans pour réaliser les investissements et les maintenir en activité pendant 5 ans

<http://forms6.wallonie.be/formulaires/BrochureENV-UDE.pdf>

Investissements – aides UDE majorées

22/11/2018
16

- FEDER « Wallonie-2020.EU » Mesure 4.2.1 : Bas-carbone - Stimulation de l'investissement dans les PME
- Investissements en faveur de l'efficacité énergétique ou production d'énergie à partir de sources renouvelables pour leur autoconsommation.
- Prime : 60 % par le SPW-DGO6 et 40% par le FEDER

Investissements – aides UDE majorées

Pour les PME

- Remplir les critères d'éligibilité des aides ENV/UDE (secteur d'activité, situation financière, forme juridique...)
- Puissance de raccordement > ou = 56 kVA,
- Audit simplifié ou global par un auditeur agréé AMURE
- Investissements recommandés par l'audit et repris dans la liste autorisée

Investissements – aides UDE majorées

Liste et taux bruts (sur surcoûts)

- Efficacité énergétique : 40 %
- Produire de l'énergie à partir de sources renouvelables pour de l'autoconsommation : 55 %

<https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=31201&rev=32956-21169>

Investissements – aides UDE majorées

- Seuil d'investissement = 20 k€ (HTVA)
- Demande préalable avant BC ou facture
- Demande de subside max 24 mois après audit
- A réaliser dans les 4 ans après autorisation de débiter. Mesure FEDER => les investissements doivent être réalisés et payés avant 31/12/2023
- 2 demandes max : 1 pour EE et 1 pour SER
- Renoncement aux CV
- Pas de cumul avec d'autres aides sauf celles au financement

Investissements – Amure

- Réservé aux PME - commerces, restaurants et cafés
- Isolation et ventilation des bâtiments, LED et isolation des chambres froides
- Coûts éligibles
 - Isolation/ventilation : surcoûts p/r exigences PEB
 - LED : surcoût p/r référence
 - Isolation CF : surcoût pour dépasser 0,26 W/m²K en stockage réfrigéré et 0,16 W/m²K en stockage surgelé

Investissements – Amure

- Taux : 40% ME et 50% PE des coûts éligibles
- Demande préalable à la date de la 1^{ère} facture
- Travaux à faire réaliser par entrepreneur
- Délai d'un an pour exécuter et rentrer la déclaration de créance.

Investissements – Chèque énergie

- Réservé aux PME y compris celles en accord de branche
- Uniquement pour les audits et études
- Basé sur le principe de confiance
- Délais de rigueur
- Contrôles à postériori

<https://www.cheques-entreprises.be/web/>

Investissements – Chèque énergie

- Demande introduite par PME ou Auditeur agréé
- Authentification forte via carte d'identité électronique
- Données relatives à la prestation
- Totalité de la prestation doit être payée (quote-part par PME + subside par le SPW)
- Emission du chèque par Sodexho
- Téléchargement des pièces justificatives
- Paiement du chèque

Aide à la production d'électricité verte

- Le système du quota de CV applicable sur le volume de fourniture d'électricité
- La garantie d'achat des CV aux producteurs par le GRTL Elia (65€/CV)
- QUALIWATT : une prime par les GRD pour le PV inférieur ou égal à 10 kW

Aide à la production – les certificats verts

22/11/2018
25

Filières (et puissance totale de l'installation)	Taux d'octroi nominal (CV/MWh)	Niveau de soutien maximum théorique (EUR/MWh)	Niveau de soutien minimum garanti (EUR/MWh)
Cogénération fossile (≤ 20 MW)	0,1 à 0,4	10 à 40	6,5 à 26
Biomasse (≤ 20 MW)	0,1 à 2,5	10 à 250	6,5 à 162,5
Hydraulique (≤ 20 MW)	0,8 à 2,5	80 à 250	52 à 162,5
Éolien	1	100	65
Cogénération biomasse (≤ 5 MW)	0,15 à 2,5	15 à 250	9,75 à 162,5
Photovoltaïque (10 - 250 kWc)	1,2 à 6	120 à 600	78 à 390
Photovoltaïque (> 250 kWc)	0,63 à 4,1	63 à 410	40,95 à 266,5

<https://www.cwape.be/?lg=1&dir=3.4.00>

Je vous remercie pour votre attention.